



Collaud Romain, Kolly Gabriel, Kolly Nicolas, Brodard Claude, Hunziker Yvan, Jakob Christine, Castella Didier, Gobet Nadine, Kolly René, Baiutti Sylvia

Crédit d'impôts aux citoyens grâce au bénéfice de la BNS

Cosignataires : 3

Réception au SGC : 19.01.18

Transmission au CE : *23.01.18

Dépôt et développement

Par le présent mandat, nous demandons une baisse d'impôts pour la période fiscale 2019 uniquement. Grâce au bénéfice important de la BNS, le canton de Fribourg touchera un montant de l'ordre de 50 millions de francs. Dès lors, au vu des bons exercices comptables répétés de l'Etat, mais également conscient des défis financiers futurs, nous voulons que les citoyens du canton et notamment les familles, profitent également de manière directe d'une partie de cette manne. Notre proposition est la suivante :

- Affectation de 25 millions de francs au fonds de réserve dédié aux montants versés par la BNS
- Crédits d'impôts sur la facture aux contribuables de 80 francs par personne vivant dans un ménage, soit les 25 millions divisés par le nombre de citoyens fribourgeois.
→ Par exemple : 4 personnes dans un ménage (2 enfants inscrits sur la DI, 2 adultes), crédit d'impôts de 320 francs qui sera déduit de l'impôt cantonal pour la période 2019).
- Un crédit ne peut avoir lieu que si le/les contribuables paient des impôts, c'est-à-dire que l'Etat ne versera en aucun cas un montant sur le compte d'un privé s'il y a un solde positif en faveur du contribuable.
- Seules les personnes physiques sont concernées.

Afin d'être dans les délais, l'urgence est demandée pour ce mandat.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).